

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2026
--

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 03 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT- Joëlle PEYNAUD - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusées : Charlotte DECAMBRON (pouvoir donné à Adrien GERSTER) Gaëtane THIEFFRY (pouvoir donné à Joëlle PEYNAUD)

Secrétaire de séance : Yoann MILLES

D/2026-090

Objet de la délibération : Election des Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il avait été procédé à l'élection des représentants de la commune au SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon).

Avaient été désignés en tant que déléguée titulaire, Madame la Maire, et en tant que délégué suppléant, M. Christophe CHARLOT. Il conviendrait de remplacer Madame la Maire.

Il est rappelé que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

M. Guillaume ANTONIALI se porte candidat.

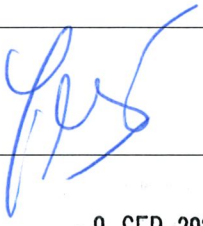
Délégué titulaire : M. Guillaume ANTONIALI : 15 voix (nombre votants 15)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme suit les représentants de la commune au sein du SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon) :

M. Guillaume ANTONIALI en qualité de délégué titulaire,
M. Christophe CHARLOT, en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yoann MILLES Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 8 SEP. 2026

Publication ou notification du : - 8 SEP. 2026

Publication site internet le : - 8 SEP. 2026

Affichage liste des délibérations le : 08/09/2026